



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024**

**Effectif statutaire : 19**

**Membres en exercice : 19**

**PRESENTS** : CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

**EXCUSES** : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel donne pouvoir à David GAUDIN, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

**ABSENTS** : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY**

**REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-55 DU 07-10**

**DECISION MODIFICATIVE N°3 : FONCTIONNEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le budget voté en avril, nous n'avions pas mis de crédits sur la ligne « 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs », une décision modificative avait été voté en juin, pour cette même ligne, nous avons voté 300 € mais cela n'est pas encore suffisant, nous devons annuler deux factures APS/Restaurant scolaire de l'année 2023, qui ont été facturés en double, il convient donc d'établir une décision modificative.

49132	ETRICHE	DM n°3 2024
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des imôts)	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>100.00 €</b>	<b>100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette décision modificative.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal autorise cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance  
Grégory WARY

Etriché, le 8 octobre 2024

Le Maire  
David LAGLEYZE

